

RÉFÉRENCE: CERD/EWUAP/113thsession/2024/CS/BJ/ks

23 août 2024

Excellence,

Je vous écris au sujet de la lettre du Comité du 7 juin 2024 dans le cadre de sa procédure d'alerte précoce et d'action urgente concernant les informations reçues sur la situation des migrants d'Afrique subsaharienne, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Tunisie.

Dans la lettre susmentionnée, le Comité a exprimé sa préoccupation concernant des allégations relatives à la conduite de deux incidents d'expulsions forcées de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile originaires du sud du Sahara, ayant été transférés de force vers des lieux inconnus, avec l'usage d'une force excessive. Le Comité s'est également inquiété des informations selon lesquelles les défenseurs des droits de l'homme, les membres d'organisations de la société civile, les activistes, les journalistes et les avocats sont de plus en plus la cible d'actes d'intimidation, de harcèlement et de représailles, y compris d'arrestations, de détentions et de poursuites, en raison de leurs efforts de soutien et de défense des droits des non-ressortissants. Il s'est également inquiété des informations faisant état de crimes de haine et de discours de haine raciste, notamment dans les médias, sur internet et dans les médias sociaux, à l'encontre de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile subsahariens, ainsi que de Tunisiens noirs.

Le Comité regrette que l'État partie n'ait pas répondu à la lettre susmentionnée et demeure préoccupé par le fait que ces allégations pourraient constituer une violation des dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEDR).

Dans ce contexte, le Comité demande à nouveau à l'État partie d'adopter toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux allégations susmentionnées et pour protéger les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile d'Afrique subsaharienne en Tunisie. Le Comité demande à l'État partie de fournir des informations détaillées sur les mesures visant à protéger les droits des migrants, des réfugiés et des

S.E.M. Sabri Bachtobji,  
Représente permanente de la Tunisie  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève  
[at.geneve@diplomatie.gov.tn](mailto:at.geneve@diplomatie.gov.tn)

demandeurs d'asile d'Afrique subsaharienne en Tunisie et sur les allégations susmentionnées lors de la présentation de son vingtième à vingt-deuxième rapports périodiques de l'État partie.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de réitérer le souhait du Comité de continuer à engager un dialogue constructif avec le Gouvernement tunisien, en vue d'assurer la mise en œuvre effective de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

Cordialement



Michal Balcerzak  
Président

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale